

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

Séance du 12 avril 2018

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 23
excusés : 3 dont 3 procurations
absent : 1



4^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Subventions de fonctionnement à divers organismes

M. BECHTOLD rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 6 avril 2018.

Le Conseil Municipal :

- ↪ vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 6 avril 2018 ;
- ↪ vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf, respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;
- ↪ M. le Maire ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;
- ↪ M. le Maire, Mmes TRENDEL et HOOD et M. KOEHL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Les Chouettes ;

- ↪ MM. BECHTOLD, SCHMITTER et SOLDERMANN et Mmes BIANCHI, BOESINGER, EICHELBERGER et TRENDEL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
- ↪ M. SCHMITTER et Mmes BIANCHI, HEINRICH, MULLER-RONDO (procuration donnée à Mme WISSLE) et RICHARD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association Art'Neuf ;
- ↪ M. UNTERSEH et Mmes EICHELBERGER et RICHARD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association des Sociétés Locales ;
- ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER et ULRICH ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Ecole de Musique de VILLAGE-NEUF ;
- ↪ M. BECHTOLD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant le Handball Club de VILLAGE-NEUF ;
- ↪ M. GIOVANNONI ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association Graine de Bilingue ;
- ↪ à l'unanimité des voix ;
- décide d'attribuer en 2018 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

Musique Municipale	2 884 €
Ecole de Musique de Village-Neuf	39 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 919 €
Amicale anciens Sapeurs-Pompiers	314 €
Section Croix-Rouge	1 397 €
Société de Gymnastique	2 025 €
+ Section Lutte	341 €
F.C. Village-Neuf	2 381 €
Tennis-Club	1 018 €
Cercle Catholique	3 861 €
Chorale Sainte-Cécile	476 €
Association Cigognes d'Alsace	522 €
Association des Aviculteurs	1 237 €
Société Canine	398 €
APPMA de Village-Neuf	2 601 €
Association des Sociétés Locales	37 000 €
Association Jeunesse et Loisirs	35 000 €
Base Nautique	296 €

Pétanque Club	322 €
Club Vosgien	374 €
Laücher Stéblé	375 €
Amis des Landes	232 €
Société d'Histoire Huningue	600 €
UNIAT	236 €
Amicale du Pers. de la commune de Village-Neuf	55 000 €
Coopérative Gérard de Nerval	77 €
Ass. Œuvres scolaires	153 €
I.M.E. Bartenheim	1 525 €
Participations aux réceptions des Ass. locales	2 500 €
Petite Camargue Alsacienne	5 000 €
Association "Les Chouettes"	412 000 €
Handball Village-Neuf	1 368 €
Chœur d'Hommes du Rhin	476 €
Volant Trois Frontières	1 368 €
Ring de Village-Neuf	1 368 €
Ronde des Fêtes	135 €
Chouet' Bike Club	1 368 €
Art'Neuf	73 000 €
Graine de bilingue	400 €
Ass. Arboricole "L'Arbre et Nous"	370 €
Ass. Trait Convivial	400 €
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	2 683 €
TOTAL	695 000 €

- constate que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018 (article 6574) ;
- décide l'attribution d'une subvention de 34 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf (article 657362) ;
- approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;

- autorise M. le Maire à signer ces avenants dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 16 avril 2018

Le Maire :



[Signature]
Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire
A compter du 17 avril 2018

Village-Neuf, le 17 avril 2018



Le Maire :
Bernard TRITSCH

[Signature]